

LE BILAN DE COMPÉTENCES

Les raisons de faire un bilan

- **Se rassurer avant de créer son entreprise**
 - **Se reconvertir suite à des problèmes de santé et une inaptitude**
 - **Se reconvertir professionnellement avec un projet précis**
 - **Valider une idée de projet ou de formation**
 - **Retrouver confiance en soi et élaborer un projet suite à un licenciement**
 - **Envisager un nouveau projet professionnel suite à burn-out • Changer de poste**

- Ce projet professionnel doit lui permettre d'améliorer son niveau de satisfaction au travail, mais aussi de développer son employabilité et de sécuriser son parcours. Il s'accompagne d'un plan d'action permettant de le mettre en œuvre. Le bilan de compétences est une projection positive vers l'avenir. Il vise également à développer des aptitudes, à s'orienter et à piloter sa carrière de façon autonome.

PUBLICS VISÉS ET PRÉ-REQUIS

Le bilan de compétences s'adresse à tous les publics.

DÉROULEMENT

Le déroulement du bilan de compétences suit les trois phases réglementaires. La durée de ces différentes phases dépend de la formule de bilan de compétences choisie par le(a) bénéficiaire.

- **Étape 1 : Phase préliminaire**
 1. Analyse de la demande du (de la) bénéficiaire,
 2. Détermination du format le plus adapté à la situation et au besoin, 3. Définition conjointe des modalités de déroulement du bilan.
- **Étape 2 : Phase d'investigation**
 1. Analyse du parcours personnel et professionnel, Exploration des valeurs, centres d'intérêts, motivations et personnalité, Réflexion autour des équilibres de vie.
 2. Analyse métier /marché et recherches documentaires : Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles, Analyse des compétences : savoir, savoir-faire et savoir-être, Identification des « possibles », définition du projet et du plan d'action.

Étape 3 : Phase de conclusions

1. Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation,
2. Recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
3. Définition des modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité

de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

La durée totale du bilan de compétences inclut les temps d'entretien. Le temps de recherches personnelles et ceux consacrés aux enquêtes-métiers ne sont pas inclus dans la durée totale du bilan de compétences.

Le bilan pourra être réalisé en présentiel ou à distance

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est ouverte à tout public et toutes les situations de handicap seront prises en compte dans la limite des compétences, des moyens humains et matériels proposés dans le cadre de la formation dispensée.

Vous pouvez contacter Prescillia Boutin au 0320789777

Modalités d'évaluation

A plusieurs reprises au cours de l'accompagnement, nous évaluerons votre satisfaction ainsi que la progression quant à l'atteinte de vos objectifs initiaux.

A la fin du bilan de compétences, un questionnaire de satisfaction vous est remis pour que vous puissiez nous donner votre avis sur la prestation.

Enfin, nous suivons l'évolution de votre situation à trois mois et à six mois après la fin du bilan de compétences par des entretiens physiques ou téléphoniques selon votre disponibilité.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation. Le devis est transmis sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de l'application moncompteformation.gouv.fr. La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires. Renseignez-vous auprès de votre formateur(trice) référent(e) pour mettre en place le planning de votre bilan de compétences.

PRIX ET FINANCEMENT DE VOTRE PRESTATION

Un bilan de 24H maximum (comprenant des heures de travail personnel) qui sera à hauteur **1950 HT** selon la formule d'accompagnement au bilan de compétences choisie. Cette offre de formation est éligible au CPF* (*Compte Personnel de Formation).

Cadre juridique

Le Bilan de Compétences s'inscrit dans un texte de loi. Il est né d'un accord, signé le 3 juillet 1991 entre Patronat et Syndicats, sur la réforme du dispositif conventionnel de la formation professionnelle (voir détail cadre réglementaire).

Le Bilan de compétences peut être à l'initiative du salarié ou proposé par l'employeur

. Les objectifs du bilan de compétences

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre à chaque individu de faire un point sur son parcours, d'identifier l'ensemble de ses ressources (intérêts, motivations, valeurs, ses compétences, ses qualités, ses axes de progression) et de définir un projet professionnel en lien avec ses attentes.

Le bilan de compétences permet également de se projeter et de prendre en main son avenir professionnel de façon plus sereine.

La durée

La durée de nos bilans oscille entre 10 heures et 20 heures.

La date de début de formation la plus appropriée est envisagée en fonction de vos besoins. Le délai pour la mise en place de la formation est habituellement de 14 jours en moyenne

Réalisation d'un ou plusieurs projet (s) réaliste (s) et réalisable (s)

Reprise de confiance en soi

Meilleure connaissance de soi au niveau de la personnalité, compétences, intérêts et motivations Validation de 2 ou 3 projets avec au minimum 1 enquête terrain par métier **Plan d'action (étape par étape)**

Les modalités d'évaluation et de suivi : Le bilan de compétences n'est pas un dispositif permettant d'accéder à un diplôme ou une certification. Cependant, le bilan de compétences permet d'obtenir en dernière séance une synthèse qui a été co-écrite avec le bénéficiaire. Cette synthèse atteste la réalisation du bilan de compétences.

Tout au long du bilan, le bénéficiaire remplit une attestation de présence.

Un point régulier à chaque début et fin de séance est réalisé pour faire le point sur la démarche avec un document de synthèse.

Lors de la dernière séance, un questionnaire de satisfaction est transmis au bénéficiaire. Au bout de 6 mois, un questionnaire de suivi est transmis. Ce dernier permet de mener un suivi et un ajustement si nécessaire du projet.

Les règles de déontologie

Volontariat du bénéficiaire

Principe de transparence : présentation des conditions de réalisation, du déroulement du bilan, la méthodologie, les outils et les tests utilisés.

Principe de confidentialité : les consultants sont soumis au secret professionnel

Propriété des

résultats du bilan : le bénéficiaire est propriétaire des résultats de son bilan. La transmission du

document de synthèse à un tiers ne se fait qu'avec l'autorisation du bénéficiaire.

Absence de jugements de valeurs : le document de synthèse reste centré sur les faits, les constats du bénéficiaire, les comportements observables

L'équipe : Claire VAN DAMME, consultante en communication et en bilan de compétences

Moyens pédagogiques et techniques :

Moyens pédagogiques : exercices pratiques, , séance de formation en salle....

Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation en fonction de la séance. Une synthèse sera remis à la fin du bilan.

Moyens techniques utilisés : en présentiel via un PC et à distance via une connexion internet...

MON CAMPUS TERTIAIRE / ESTIME - ARTEPARC, 8 rue des peupliers, Bâtiment D, LESQUIN
59810 - Numéro de SIRET : 81414364000039 Numéro de Déclaration d'Activité 32591004959
estimenord@gmail.com - 0320789777 **V1/052022/CVD**